

**LE GRAND**  
Espace Aliénor  
255 rue Martha Desrumaux - CS 6003 - 24000 PERIGUEUX

## **DELIBERATION DDB2024\_082**

Nombre de membres du bureau en exercice	
en exercice	56
Présents	38
Votants	48
Pouvoirs	10

Date de convocation du Bureau communautaire délibérant du Grand Périgueux le

**LE 12 décembre 2024, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU**

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

### **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CLUB DE BILLARD PÉRIGOURDIN - POINT DELIBERANT**

#### **PRESENTS :**

M. AUDI, M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. MOTARD, Mme FAURE, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. CHANSARD, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. BOURGEOIS, M. CADET, Mme DOAT, M. NOYER, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. CHANTEGREIL

#### **ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

Mme DRUILLOLE, M. LACOSTE, M. REYNET, M. TALLET, M. GUILLEMET, M. SERRE, M. MARC, M. VADILLO

#### **POUVOIR(S) :**

M. COLBAC donne pouvoir à Mme SALOMON  
Mme LABAILS donne pouvoir à M. BOURGEOIS  
M. PROTANO donne pouvoir à Mme FAURE  
M DENIS donne pouvoir à M. JAUBERTIE  
M. LEGAY donne pouvoir à M. NARDOU  
M. DUCENE donne pouvoir à M. SUDREAU  
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER  
M. ROLLAND donne pouvoir à M. CHANTEGREIL  
M. MARSAC donne pouvoir à M. PERPEROT  
M. AMELIN donne pouvoir à M. CIPIERRE

## ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CLUB DE BILLARD PÉRIGOURDIN - POINT DELIBERANT

Vu le code général de collectivités territoriales.

Vu la délibération du conseil communautaire du Grand Périgueux du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire délègue au bureau communautaire un certain nombre de ces pouvoirs.

Considérant que le Club de billard périgourdin s'est positionné auprès de la commune de Périgueux dans le cadre de l'appel à projet lancé par le Grand Périgueux « L' Agglo et ses communes jouent les Jeux - 100 jours avant les Jeux Olympiques de Paris 2024 »

**Considérant que** cette demande ayant été transmise après la clôture de l'appel à projet, elle ne figurait pas dans la décision d'attribution de subventions du Président en date du 21 février 2024 (Délibération du conseil communautaire du 30 novembre 2023), il n'a donc pas été possible de l'honorer au titre de l'action « L' Agglo et ses communes jouent les Jeux ».

Qu'au regard des éléments énoncés et considérant que l'ensemble des crédits votés pour l'action « L' Agglo et ses communes jouent les Jeux » n'ont pas été consommés, il est proposé d'allouer au Club de billard périgourdin une subvention exceptionnelle d'un montant de 1000 €.

### LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :



- Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1000€ au Club de billard périgourdin ;
- Autorise le Président à signer tous les actes y afférents,

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le 19/12/2024	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 19/12/2024	Périgueux, le 19/12/2024
Le secrétaire de séance  Christian LECOMTE 	Le Président  Jacques AUZOU 